AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1697
FR0004529147-FS0978

18 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TESSI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 octobre 2018, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 octobre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TESSI et détenir, pour le compte desdits fonds, 141 534 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 5,05% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TESSI sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 797 678 actions représentant 2 801 162 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.